



NOUVELLES CONDITIONS ... ENFIN APPLICABLES!!

3 AVRIL 2024

Chers membres,

Enfin des résultats! De nouvelles conditions couvrant la période 2020-2023 ont finalement été adoptées dans la Gazette officielle aujourd'hui. Nous sommes donc en mesure de vous donner les nouvelles modalités :

- **Indexation additionnelle supplémentaire** de 2% pour les cadres ayant les classes salariales 37, 38 et 39 **rétroactivement au 1^{er} avril 2022**. Voici les salaires pour ces classes au 1^{er} avril 2022 :
 - 37 : 78 482\$ à 102 026\$ qui deviendront **80 052\$ à 104 067**
 - 38 : 82 697\$ à 107 505\$ qui deviendront **84 351\$ à 109 655\$**
 - 39 : 87 137\$ à 113 278\$ qui deviendront **88 880\$ à 115 544\$**
- **Allocations pour les Cadres Centre jeunesse : rétroactivement au 7 novembre 2021**, ajout d'une allocation de 4% pour certains cadres œuvrant en centre jeunesse ou en mission centre jeunesse.
- **Allocations pour les cadres en secteurs jeunesse** : ajout d'une allocation de 3% pour certains cadres des secteurs jeunesse, **rétroactivement au 7 novembre 2021**.
- **Congés et primes pour les cadres en psychiatrie** : congés mobiles et primes en secteur psychiatrie qui seront applicables plus largement pour les cadres en santé mentale de 2^e et 3^e ligne (évaluation et traitement) et en ressources résidentielles, **rétroactivement au 7 novembre 2021**.
- **Congé additionnel** : ajout d'une journée rémunérée additionnelle pour un déménagement.
- **Primes CHSLD** : ajout d'une prime pour certains cadres en CHSLD, **rétroactivement au 29 mai 2021**.
- **Ajout de journées de vacances selon les années de service du cadre**.
- **Allocation de soins critiques** : une allocation de soins critiques de 7% est maintenant élargie au bloc obstétrical (salle d'opération) et aux unités de soins obstétricaux (mère-enfant), **rétroactivement au 10 octobre 2021**.

Voici le lien pour la Gazette officielle du 3 avril 2024 :
https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2024F/83067.pdf

L'APER donnera des formations midi et en fin d'après-midi dès la semaine du 15 avril afin de vous exposer en détails tous les changements. Suivez nos communiqués!

Équipe APER
association@aper.qc.ca